



Information

ABSENCES DE LICENCES ET DISPOSITIONS RELATIVES A LA FEUILLE DE MARQUE

Thématique : Formation et Emploi

Destinataires : Liges et Comités

Nombre de pièces jointes :

Information

Echéance de réponse :

La précédente note comportait une erreur relayée par certaines ligues. Cette erreur a été modifiée (matérialisée en rouge dans la note). La précédente note n'est donc plus d'actualité.

Certaines dispositions liées aux inscriptions sur la feuille de marque ont évolué depuis la note de 2016, notamment les dispositions concernant les copies de licences et pièces d'identité. Veuillez trouver ci-dessous leur mise à jour.

1. Vérification des licences

Si le marqueur renseigne la feuille de marque au regard de la liste des joueurs et des licences fournies par les entraîneurs, en l'absence de commissaire, il appartient à l'arbitre de vérifier les licences, de contrôler la pièce d'identité des joueurs sans licence et de signer au verso de la feuille de marque la note concernant les joueurs sans licence dont l'identité a été vérifiée. Une case à cocher est prévue pour faciliter ce contrôle sur l'e-Marque.

2. Absences de licences

En cas d'absence de licence avec photo, le joueur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre. L'arbitre attestera avoir contrôlé ce document au verso de la feuille de marque dans la case "Réserves / Observations" (voir ci-dessous).

Il est rappelé que "par sa signature de la feuille de marque, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis".

Sur la feuille de marque papier, à l'instar de l'e-Marque, il n'est plus demandé de faire signer les joueurs sans licence. La signature de la feuille de marque par l'entraîneur au recto et celle de l'arbitre dans le cadre " Réserves / Observations " au verso suffisent. A la place du numéro de licence sera écrit "LNP" pour "Licence Non Présentée" (cette indication apparaît sur e-Marque).

Sur e-Marque, les capitaines ne doivent plus signer au verso de la feuille de marque dans la case " Réserves / Observations " dans les cas d'absence de licences. La procédure est identique à celle de la feuille de marque papier.

Pièces d'identité autorisées pour justifier de son identité : Passeport, Carte nationale d'identité, Permis de conduire, Carte de scolarité, Carte professionnelle, Carte de séjour.

Notation à l'arrière de la feuille dans la case " Réserves / Observations " : Noter : « OBSERVATIONS : Le joueur n°15 de l'équipe A, à défaut de présenter une licence ou un duplicata, a présenté une pièce d'identité ». Cette annotation est contresignée par l'arbitre.

3. Copies de licences ou de pièces d'identité (juin 2018)

Les photos sur smartphones, copies numériques, et par extension les photocopies papier, des licences, duplicatas de licences et pièces d'identité sont admises à la condition que la photo et les inscriptions des copies fournies soient parfaitement lisibles par l'arbitre.

Si la licence est présentée sous l'un de ces formats, la mention Licence Non Présentée (LNP) ne doit pas être renseignée dans la case réservée au numéro de licence.

4. Présentation de Duplicata de licences

Il est rappelé qu'un licencié est autorisé à fournir le duplicata officiel de sa licence, ou une licence sans photo. Dans ce cas, ce document doit être accompagné obligatoirement d'une pièce d'identité (ou copie lisible comme vu précédemment). La présentation de ces documents (duplicata + pièce d'identité) revient à présenter une licence valide avec photo.

Le numéro de licence devra alors être inscrit sur la feuille de marque. L'annotation "LNP" ne sera pas notée dans cette case de la feuille papier, de même que l'onglet "licence manquante" de l'e-marque ne sera pas coché. Le verso de la feuille de marque ne sera pas annoté pour signaler l'absence de la licence.

5. Consignes à appliquer en cas d'absence de licence selon le niveau de la rencontre :

Niveau	Documents fournis	Pièces fournies	Signature des joueurs au recto de la feuille	Inscription au dos de la feuille de marque	Signature du premier arbitre au dos de la feuille de marque
Championnats de France autres (que Jeep Elite, Pro B, NM1, LFB), Championnats Régionaux et Départementaux	Licence sans photo ou duplicata de licence (ou copie)	Pièce d'identité (copie acceptée)	Non, inscrire le N° de licence	Non	Non
	Absence de licence ou de duplicata ou de leur copie	Pièce d'identité (copie acceptée)	Non, inscrire LNP*	Oui	Oui
	Absence de licence ou de duplicata ou de leur copie	Absence de pièce d'identité ou de sa copie	Le joueur ne peut pas participer à la rencontre et ne peut pas être inscrit sur la feuille de marque. (le rayer si déjà fait)		

* feuille de marque papier : inscrire "LNP" pour "Licence Non Présentée"

* e-marque : case "licence non présentée" à cocher → « LNP » sera alors enregistré

6. Suppression de l'adresse des Officiels

Sur la e-Marque et au dos de la feuille de marque papier, l'adresse des Officiels ne doit plus être mentionnée. Seuls les Nom, Initiale du Prénom, Club et Numéro de licence doivent être renseignés.

7. Défaillance d'e-Marque

L'annotation doit se faire dans la case " Réserves / Observations " de la feuille de marque papier utilisée en secours, en commençant par : "OBSERVATION : l'e-Marque n'a pu être utilisée pour le motif suivant : ...". La commission sportive jugera de son côté de l'opportunité d'éventuelles suites à donner. Utiliser une feuille de marque papier.

Note : ne pas écrire dans le paragraphe "Incidents" car cela provoque l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

Contact	Mail : cfo@ffbb.com	
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable Service Formation des Officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALLESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-12-05 2-DFE -OFFICIELS - Rectificatif - Absences de licences et dispositions relatives à la feuille de marque-MAJ - dec 2018 VSJ.docx	